

KPMG

La Porte du Hainaut

Les réformes fiscales 2010

• Quelles conséquences concrètes pour la gestion de votre entreprise ?

Animé par :
le Cabinet KPMG
avec la participation
de la Direction Générale
des Finances Publiques
sous la présidence
de M. Francis Barilmans
Vice-président chargé
du développement
économique de la CAPH

**Salle Événementielle
Site Minier de Wallers-Arenberg**

réponse souhaitée avant le Jeudi 11 mars 2010

**Jeu 4
mars 2010
à 7h 45**

**Petit déjeuner
Débat**

Sommaire

LE MOT D'ACCUEIL DU VICE-PRESIDENT	3
LES REFORMES FISCALES 2010	4
TVA – réforme de la territorialité des services	5
Réforme de la taxe professionnelle	20
QUESTIONS - REPONSES	42

© 2010 KPMG S.A. société anonyme à capital limité et de droit belge, membre du réseau KPMG de sociétés indépendantes adhérentes de KPMG Network, une organisation de droit suisse. Tous droits réservés.

KPMG


La Porte du Hainaut

**LE MOT D'ACCUEIL
DU VICE-PRESIDENT**




LES REFORMES FISCALES 2010

4

TVA – réforme de la territorialité des services (loi de finances 2010)

5

TVA – réforme de la territorialité des services
 Paquet TVA



Un des objectifs : lutter contre la fraude

© 2010 KPMG S.A., société anonyme. Copropriétaire contrôlée de la personnalité des sociétés en France, membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés au KPMG International, une organisation de droit suisse. Tous droits réservés.

6

TVA – réforme de la territorialité des services

Principe général du lieu d'imposition

France → Prestation → B Allemagne

- « B to B » : le preneur est un assujetti ou assimilé
 - = Avant : lieu du prestataire (A)
 - = 2010 : lieu du preneur (B)

Exemple : Travaux et expertise sur biens meubles
Réparation de pièces de moteur en France

France → B Canada

Avant : facture TTC
2010 : facture HT

- « B to C » : le preneur est non assujetti
 - = Lieu du prestataire A (pas de changement)

© 2010 OFMFC S.A. société anonyme à expertise comptable et de conseil en France, membre du réseau OFMFC de cabinets indépendants adhérents de OFMFC International, une compagnie de 5000 collaborateurs. Tous droits réservés.

TVA – réforme de la territorialité des services

Notions clés

Assujetti

- personne morale non assujettie mais identifiée (ex : établissement public)
- assujetti partiel (ex : holding)
- assujetti non redevable (ex : association)

Lieu → établissement stable (autonomie + moyens matériels et humains)

France ← Succursale A Allemagne

Prestation Facture HT

© 2010 OFMFC S.A. société anonyme à expertise comptable et de conseil en France, membre du réseau OFMFC de cabinets indépendants adhérents de OFMFC International, une compagnie de 5000 collaborateurs. Tous droits réservés.

TVA – réforme de la territorialité des services

Exceptions / Formalisme

Location court terme de véhicules : lieu de mise à disposition

Prestations liées à des immeubles : lieu de situation

Vente à consommer sur place : lieu d'exécution

etc...

Exceptions

! A compter du 1er janvier 2010, les entreprises prestataires devront veiller à **modifier les mentions de leurs factures** afin de justifier, lorsque le cas se présente, que la taxe n'est pas collectée par le prestataire.

(Vérification de la qualité d'assujetti du destinataire dans une situation B to B)
Site http://ec.europa.eu/taxation_customs/vies

© 2010 OFMFC S.A. société anonyme à expertise comptable et de conseil en France, membre du réseau OFMFC de cabinets indépendants adhérents de OFMFC International, une compagnie de 5000 collaborateurs. Tous droits réservés.

Réforme TP La Cotisation Foncière des Entreprises

Base d'imposition	X	Taux d'imposition
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: yellow;">Valeur locative des biens passibles de la taxe foncière</div>		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: lightblue;">Mêmes règles que celles applicables en matière de TP</div>
↓		↓
Immeubles, terrains dont le redevable dispose pour les besoins de son activité		Réduction des taux de 16%

© 2010 EY&C S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France, membre du réseau EY&C de cabinets indépendants adhérents de l'ETNC International, une compagnie de 200 États. Tous droits réservés.

Réforme TP La Cotisation Foncière des Entreprises

Dispositifs maintenus	Dispositifs supprimés
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: yellow;">Dégrèvement pour réduction d'activité</div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: lightblue;">Dégrèvements pour Investissements nouveaux</div>
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: yellow;">Dégrèvement de 50% au titre de la 1^{ère} année d'activité</div>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: yellow;">Cotisation minimale fixée par le conseil municipal</div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: lightblue;">Crédit de 1.000 € / salarié</div>

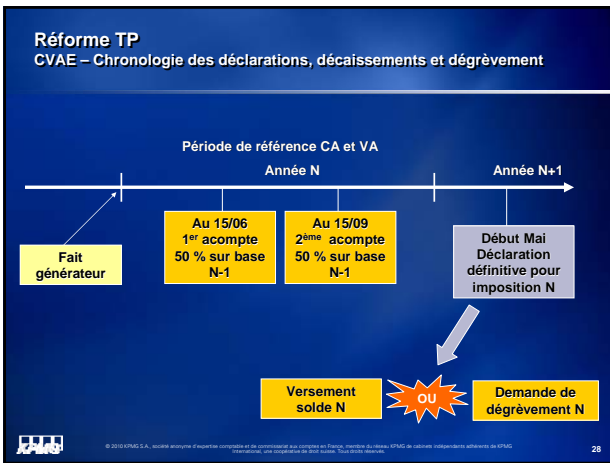
© 2010 EY&C S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France, membre du réseau EY&C de cabinets indépendants adhérents de l'ETNC International, une compagnie de 200 États. Tous droits réservés.

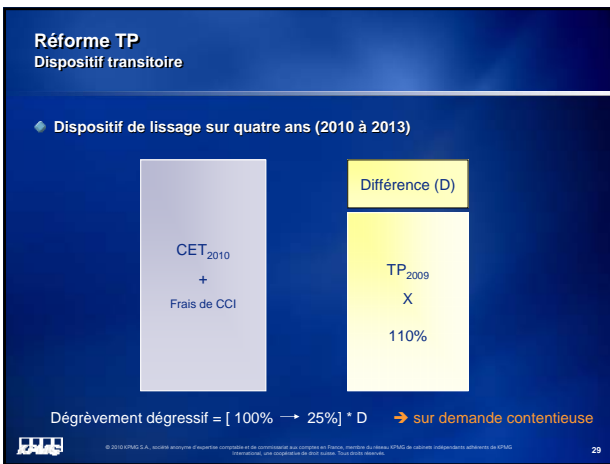
Réforme TP La Cotisation Foncière des Entreprises – déclaration et décaissements

Obligations déclaratives maintenues
Calendrier proche de celui de l'ancienne TP

Année N-2	Année N-1	Année N	Année N+1
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: yellow;">Période de référence pour la CFE</div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: lightblue;">Déclaration en mai pour imposition en N</div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: yellow;">Au 15/06 Acompte 50% sur base 10 % TP 2009</div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: yellow;">Au 15/12 Solde</div>

© 2010 EY&C S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France, membre du réseau EY&C de cabinets indépendants adhérents de l'ETNC International, une compagnie de 200 États. Tous droits réservés.





- ### Réforme TP Evaluation en ligne de votre CET
- ◆ Mise en ligne du simulateur sur le site des impôts : www.impots.gouv.fr
 - ◆ Calcul théorique (hors exonérations légales et/ou des collectivités)
 - ◆ Documents nécessaires :
 - Avis de TP 2009 de chaque établissement
 - CA 2009 et VA 2009
 - ◆ Les « gagnants » et les « perdants » de la réforme :
 - = Industriels ?
 - = Les prestataires de services ?
 - = Les activités de négoce ?
 - = Les entreprises bénéficiant du plafonnement sur la VA en 2009
→ jusqu'à près de 2 points de la VA
 - = Les redevables de la cotisation minimale avec un CA de plus de 10 M€
→ surplus quasi équivalent à la CFE
- © 2010 OFMG S.A. société anonyme d'expertise comptable et de conseil en France, membre du réseau OFMG de cabinets indépendants adhérents de l'IFMG International, une compagnie de 5000 titulaires. Tous droits réservés. 30
